

COPIE

DECISION N° 000077 /D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 14 MARS 2025

relative au recours du Groupement ETS FX ENGINEERING/MASTERS SOLUTIONS
introduit dans le cadre de l'appel d'offres N°011/AONO/MINEPINCDGM/CIPMI/2024
du 28 août 2024 pour l'acquisition de 475 000 alevins de silure 2024-2025 du CAMEROUN

A.R.M.P

Courrier Direction Générale

N° 24 MARS 2025

L'AUTORITE CHARGEEE DES MARCHES PUBLICS

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;
Vu la décision N°2021/205/CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics ;
Vu le recours du Groupement Ets FX ENGINEERING/MASTERS SOLUTIONS du 11 novembre 2024 ;
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 18 décembre 2024 ;
Vu le procès-verbal de la séance du CER du 18 décembre 2024 ;
Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

Considérant qu'il résulte de l'examen de ce dossier par le CER, que le recours du Groupement Ets FX ENGINEERING/MASTERS SOLUTIONS introduit au CER le 11 novembre 2024, soit deux (02) jours ouvrables avant la publication du résultat de l'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics (JDM), intervenue le 13 novembre 2024 ;

Que l'introduction de ce recours est en contradiction avec les dispositions combinées des articles 101(3), 170 et 175 (3) du Code des Marchés Publics ;

Qu'il convient de déclarer irrecevable pour cause de précocité, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au Journal des Marchés Publics (JDM) ;

EN CONSEQUENCE :

1. Déclare le recours du Gpt Ets FX ENGINEERING/MASTERS SOLUTIONS irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour la publication au JDM. /-

Copie :

- DG/ARMP
- Pdt/CER
- CDPM
- Intéressé (Gpt Ets FX ENGINEERING/MASTERS SOLUTIONS).

Yaoundé le, 14 MARS 2025

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE

DES MARCHES PUBLICS,

AUTORITE DES MARCHES PUBLICS

